



Etat d'avancement de la mise en œuvre des conseils citoyens

1^{er} juillet 2015

Etat des lieux

Le CGET a souhaité réaliser une enquête nationale lui permettant de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des conseils citoyens dans les contrats de ville. A cet effet, fin février 2015 un questionnaire été transmis à l'ensemble des préfets de départements.

De mars à mai 2015, **92 réponses**, couvrant **28 départements**, sont parvenues au **CGET**. Ainsi, les résultats de cette enquête concernent **31 départements**.

Ces résultats sont provisoires et reflètent l'état des réponses reçues au moment de l'élaboration de ce document (juin 2015).

Ces premières remontées d'information, recoupées avec les échanges directs noués entre le CGET et ses correspondants sur le terrain, permettent d'en tirer un certain nombre d'enseignements.

Etat des lieux (2)

Aujourd'hui, selon les informations remontées au CGET, environ 200 conseils citoyens sont créés (ou sur le point de l'être).

Si ce chiffre annonce aussi un frémissement et un (retour d') intérêt pour les démarches participatives dans la politique de la ville, il montre aussi qu'une partie des contrats déjà signés n'ont pas – ou pas encore – jugée prioritaire la constitution des conseils citoyens.

Le questionnaire envoyé par le CGET aux Préfets recense au 1^{er} juin 193 conseils citoyens, le Pôle pilotage et coordination des contrats 186.

Trois attitudes 1

Trois types d'attitudes, trois cas de figure résument les postures des acteurs locaux face à l'obligation qui leur est faite de créer les conseils citoyens :

Il y a les territoires - minoritaires mais prometteurs - qui se sont saisis de cette obligation, l'ont adoptée et adaptée et ont enclenché, à l'occasion de la mise en place des conseils citoyens, une réflexion sur ce que peut être une véritable démarche participative.

Conduire une réflexion préalable prend du temps : ainsi, ces sites ne sont pas nécessairement les premiers à avoir validé la création de leur(s) conseil(s) citoyen(s). Mais on peut penser qu'ils ont lancé les bases d'une entente ultérieure autour du fonctionnement futur de l'instance : des malentendus ont pu être levés, des situations-problème abordées, des craintes avouées et peut-être des écueils évités.

Trois attitudes 2

Il y a un deuxième type de territoires, où la construction de l'instance a primé sur la conduite du processus participatif. En souhaitant créer rapidement le conseil citoyen, les équipes ont fait l'impasse sur la réflexion commune préalable. Le souci d'être en conformité avec les délais donnés par l'Etat a pu accélérer la procédure.

Certains parmi ces sites ont tout simplement (re)baptisé leurs conseils ou comités de quartier, transformant à la marge leur composition. D'autres ont limité les efforts et créé des conseils citoyens où la somme des membres des eux collèges se réduit à une dizaine de personnes le plus souvent cooptées.

Trois attitudes 3

Il y aussi les territoires – ils sont majoritaires – où aucune démarche n'a encore été lancée. Les raisons avancées par les acteurs locaux sont multiples et parfois cumulatives. Ceux qui, débordés par «la tâche» de la construction des contrats, ont choisi de reporter la mise en place des conseils citoyens à une date ultérieure sont les plus nombreux.

Recommandation

Quels que soient les raisons des retards, la position de l'Etat local est ici déterminante. Le rappel ferme de la loi par les Préfets – qui a porté des fruits dans des nombreuses occasions, lorsqu'il est arrivé aux moments opportuns - devrait permettre l'évolution des situations où la mise en place du conseil citoyen a été retardée (ou bloquée).

Constats

- L'acteur principal de la préfiguration des conseils citoyens est incontestablement la ville, qui (presque) partout a (co)piloté la démarche.
- Le duo chef de projet ville-délégué du préfet, que le cadre de référence suggérait pour conduire la préfiguration, a bien fonctionné dans un nombre important de projets.
- La phase de préfiguration des conseils citoyens semble avoir ramené vers la scène locale de la politique de la ville des nouveaux habitants. Le tirage au sort a été peu pratiqué, les villes ayant « contourné » l'obligation consignée dans la loi en pratiquant le tirage au sort à partir de listes de « volontaires » ; mais des habitants jusqu'alors inconnus des acteurs locaux ont pu malgré tout être repérés et mobilisés dans bien de sites.

Constats (2)

- L'adaptation des postures, des manières de faire et de dire (des professionnels, des élus...) pour faire davantage de la place aux habitants ont été à l'ordre du jour. Les acteurs locaux ont expérimenté la difficulté de se passer des sigles et du jargon professionnel, d'énoncer de manière simple ; les horaires des réunions, leur durée ont aussi été repensés.
- Plusieurs villes n'ont pas adhéré à cette proposition, d'autres ont été déroutées par les difficultés d'accès aux listes et y ont renoncé, préférant se reporter sur les listes de volontaires ; certaines s'y sont attelées et le bilan et résultats de leurs démarches reste à faire.

Les défis : la question de l'ingénierie et de la formation

L'animation du conseil citoyen – Le cadre de référence proposait que cette fonction puisse être exercée, dans la phase du montage, par un binôme collectivité/Etat. Mais elle doit progressivement – et à court terme - évoluer, pour garantir l'autonomie du conseil citoyen. De la qualité de la fonction animation dépend en grande partie le bon fonctionnement du conseil citoyen. Les tâches de l'animation sont par ailleurs nombreuses et exigent des personnes suffisamment «outillées» : préparation des ordres du jour en lien avec les deux collèges, qualité des échanges, créativité, égalité entre membres et entre collèges dans l'accès à la parole durant les réunions, formalisation des débats et des avis à présenter dans les instances de pilotage...

Les défis : la question de l'ingénierie et de la formation (2)

La formation - Si l'on entend faire une place réelle aux habitants, notamment dans l'élaboration du contrat de ville et dans leur représentation au sein des instances du contrat, l'urgence première est celle de la formation des professionnels (et des élus).

Les formations conjointes entre élus, professionnels et habitants sont à encourager, car lorsqu'elles sont correctement conduites, elles aident à bâtir, avec une grande économie de temps et de moyens, des bases solides pour construire les conseils citoyens.

La bourse de participation des habitants a soutenu une quinzaine d'expériences, essentiellement de formation et d'accompagnement, en amont des conseils citoyens, dont les plus structurantes seront capitalisées.

Les défis : la question de l'autonomie

Le législateur a consacré l'autonomie des conseils citoyens.

L'autonomie des conseils citoyens soulève des réticences, des incompréhensions et des questionnements : des centres sociaux municipaux, des CCAS, des associations dépendant étroitement de la commune peuvent-ils être la structure porteuse des conseils citoyens et/ou assurer l'animation de l'instance? Un élu peut-il présider le conseil citoyen ? Un élu qui est aussi habitant du quartier peut-il faire partie du collège habitants ? La femme d'un élu peut-elle être membre du conseil citoyen ?

Un effort de pédagogie est important. Et dans tous les cas, il importe d'expliquer que l'autonomie n'est jamais à construire contre les élus (ou les institutions) et qu'elle n'implique pas l'absence de dialogue avec les élus et les institutions.

L'organisation de modalités d'un dialogue fluide entre le conseil citoyen et les élus est, sans doute, l'un des défis de cette période.

Les défis : *La question des missions et des pouvoirs du conseil citoyen*

Jusqu'alors occupées à créer l'instance, à l'organiser au niveau interne, à démarrer son fonctionnement effectif, les équipes se sont peu questionnées sur les missions et les pouvoirs réels du conseil citoyen.

Il a beaucoup été regretté que le conseil citoyen n'ait pas pu collaborer à l'élaboration des contrats. Mais le calendrier aurait rendu difficile (y compris lorsque l'instance s'est créée très rapidement) cette participation.

La participation aux instances de la politique de la ville se pose dès maintenant : comment pourront-elles adapter leurs modes de travail et de fonctionnement pour y accueillir les habitants et prendre en compte leurs propositions et décisions? Ce sont là des questions dont les réponses restent à construire dans le long terme de la vie des contrats.

Comité de suivi des Conseils Citoyens

Le comité de suivi a pour objectif :

- d'accompagner le déploiement des conseils citoyens dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- mais aussi d'aider les acteurs locaux à construire cette démarche.

Ces pratiques innovantes gagnent à être discutées, étudiées pour être valorisées et diffusées



5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis cedex
www.cget.gouv.fr
